

Nom :

Prénom :

Grade :

Discipline :

Affectation :

Est invité(e) à se présenter devant un médecin généraliste agréé, pour subir la visite médicale réglementaire exigible pour tout candidat à un emploi public conformément aux lois n°83-634 du 13.07.1983, n° 84-16 du 11.01.1984 ou à l'article L 481-1 du code de l'éducation.

La consultation n'est pas à votre charge.

DSDEN

La liste des médecins agréés est consultable à l'adresse suivante :

D1D

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaires-des-professionnels-et-etablissements>

Affaire suivie par
Nathalie REGNOUF

En aucun cas, il n'est possible de s'adresser au médecin traitant.

Téléphone
03 69 20 93 11

Le certificat médical est à retourner impérativement pour le : 1 juillet 2024 au plus tard.

nathalie.regnouf@
ac-strasbourg.fr

Strasbourg, le

Pour le Recteur
Pour la secrétaire générale
La Chef du bureau

Adresse :
65 avenue de la
Forêt Noire
67083 Strasbourg
cedex

Fiche de Remboursement d'Honoraires
(à remplir par le médecin)

Le montant des honoraires est fixé par l'arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Je soussigné Docteur

SIRET :

ayant procédé à l'examen médical de M/Mme :

demande le règlement de la somme de€

et en lettres

TVA non applicable, article 293B du CGI

TVA applicable

Joindre obligatoirement un RIB.

Fait à , le

Signature et
cachet du médecin

A compléter par l'administration

Date de réception
de la facture :

Service fait le :

Cachet du service émetteur et signature

Document à retourner intégralement au service émetteur dont les coordonnées sont indiquées sur la gauche du document.